Image not found or type unknown

Demande la nationalité française

Par **said aqvayli**, le **14/09/2015** à **20:27**

Bonsoir,

Mon grand père a été naturalisé en 1964. A ce moment là, mon père a entamé, à son tour, car il était majeur à l'époque seulement, pendant la durée de traitement de sa demande, mon père est tombé malade d'une maladie méchante pour laquelle il n'a pas survécu. Cependant, nous, on était jeunes et mon grand-père a choisi de vivre jusqu'à la fin de ses jours à Paris et aussi à être entré en France.
Désolé d'être aussi long mais je voudrais savoir comment je pourrai avoir la nationalité de mon grand-père ?
Merci.

Par **amajuris**, le **14/09/2015** à **21:09**

bonjour,
vous pourriez être français si votre père ou votre mère étaient français à votre naissance ou durant votre minorité.
la nationalité française de votre grand père ne vous permet pas de prétendre à la nationalité française par filiation.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés